

Dividendes déterminés canadiens : Création de revenus et efficacité fiscale



Les investisseurs peuvent choisir des placements générant un dividende pour plusieurs raisons, notamment la diversification des actifs et la création d'un revenu régulier. Cependant, pour les investisseurs résidant au Canada, les « dividendes déterminés » de sociétés ouvertes canadiennes (p. ex., des sociétés inscrites à une bourse canadienne) présentent une possibilité d'avantages fiscaux. Ces dividendes, qui peuvent aussi être versés par des sociétés privées sous contrôle canadien, offrent des taux d'imposition plus favorables par rapport au revenu d'intérêts, lorsqu'ils sont reçus dans un compte non enregistré.

Revenu de placement fiscalement avantageux

Les dividendes déterminés versés aux investisseurs résidant au Canada par des sociétés ouvertes canadiennes et par des sociétés privées sous contrôle canadien bénéficient d'un traitement fiscal avantageux puisqu'ils sont payés à même les fonds après impôt (c'est-à-dire que l'impôt des sociétés a déjà été prélevé sur les fonds).

Le **tableau 1** montre le taux d'imposition marginal combiné fédéral-provincial sur les intérêts, les gains en capital et les dividendes déterminés pour un investisseur qui est imposé au taux marginal le plus élevé.

Comme vous pouvez le voir, pour un investisseur assujéti au taux d'imposition le plus élevé, les taux d'imposition appliqués au revenu d'intérêts sont plus élevés que ceux appliqués aux dividendes déterminés, presque deux fois plus élevés dans certains cas.

La colonne « facteur d'équivalence » du **tableau 1** donne le taux d'intérêt équivalent que cet investisseur devrait toucher pour égaliser le taux des dividendes déterminés, après impôt.

Tableau 1 – Taux d'imposition combiné fédéral-provincial le plus élevé sur le revenu de placement – 2018

| | Intérêt | Gains en capital | Dividendes déterminés | Facteur d'équivalence |
|----|---------|------------------|-----------------------|-----------------------|
| AB | 48,00 % | 24,00 % | 31,71 % | 1,31 |
| BC | 49,80 % | 24,90 % | 34,20 % | 1,31 |
| MB | 50,40 % | 25,20 % | 37,79 % | 1,25 |
| NB | 53,30 % | 26,65 % | 33,51 % | 1,42 |
| NL | 51,30 % | 25,65 % | 42,62 % | 1,18 |
| NS | 54,00 % | 27,00 % | 41,58 % | 1,27 |
| NT | 47,05 % | 23,53 % | 28,33 % | 1,35 |
| NU | 44,50 % | 22,25 % | 33,08 % | 1,21 |
| ON | 53,53 % | 26,76 % | 39,34 % | 1,31 |
| PE | 51,37 % | 25,69 % | 34,23 % | 1,35 |
| QC | 53,31 % | 26,65 % | 39,83 % | 1,29 |
| SK | 47,50 % | 23,75 % | 29,64 % | 1,34 |
| YT | 48,00 % | 24,00 % | 28,93 % | 1,37 |

Tableau produit par : Gestion de patrimoine TD. Le tableau reflète les taux d'imposition en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Avantages potentiels pour les investisseurs n'ayant que peu ou pas de revenu imposable

Le revenu de dividendes déterminés peut aussi être fiscalement avantageux pour les investisseurs ayant un faible revenu imposable. Du fait des mécanismes de « majoration » et de « crédit d'impôt pour dividendes » associés au revenu de dividendes canadiens, les investisseurs résidant dans plusieurs provinces et territoires du Canada qui n'ont que peu ou pas de revenu peuvent gagner plus de 50 000 \$ de revenu de dividendes déterminés avant d'être assujettis à l'impôt canadien, lorsque le placement est détenu dans un compte non enregistré, et donc imposable.

Le **tableau 2** montre le montant maximum de revenu de dividendes déterminés qu'un investisseur sans autre revenu pourrait gagner en 2018 avant d'être imposé sur les dividendes déterminés reçus.

Tableau 2 – Revenu de dividendes déterminés maximum libre d'impôt, en supposant aucun autre revenu – 2018

| Province/Territoire | Montant réel |
|---------------------------|--------------|
| Alberta | 51 810 \$ |
| Colombie-Britannique | 51 810 \$ |
| Manitoba | 24 935 \$ |
| Nouveau-Brunswick | 51 810 \$ |
| Terre-Neuve-et-Labrador | 17 675 \$ |
| Nouvelle-Écosse | 32 410 \$ |
| Territoires du Nord-Ouest | 51 810 \$ |
| Nunavut | 51 810 \$ |
| Ontario | 51 810 \$ |
| Île-du-Prince-Édouard | 45 660 \$ |
| Québec | 39 405 \$ |
| Saskatchewan | 51 810 \$ |
| Yukon | 51 810 \$ |

Tableau produit par : Gestion de patrimoine TD. Le tableau reflète les taux d'imposition en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Le calcul de l'impôt comprend les majorations d'impôt et l'impôt minimum de remplacement, mais pas les primes d'assurance-maladie provinciale.

Régimes de réinvestissement des dividendes

Certaines sociétés proposent un régime de réinvestissement des dividendes (RRD). Le RRD donne aux actionnaires la possibilité de réinvestir automatiquement les dividendes reçus d'une société aux fins de l'achat d'actions supplémentaires

ou, dans certains cas, de fractions d'actions, sans avoir à payer de frais de courtage. En fonction de la politique de la société, les actions supplémentaires peuvent être achetées à un prix inférieur au prix courant de l'action. Cela permet aux investisseurs d'économiser les coûts d'opération tout en profitant potentiellement des effets de la capitalisation des dividendes réinvestis au fil du temps.

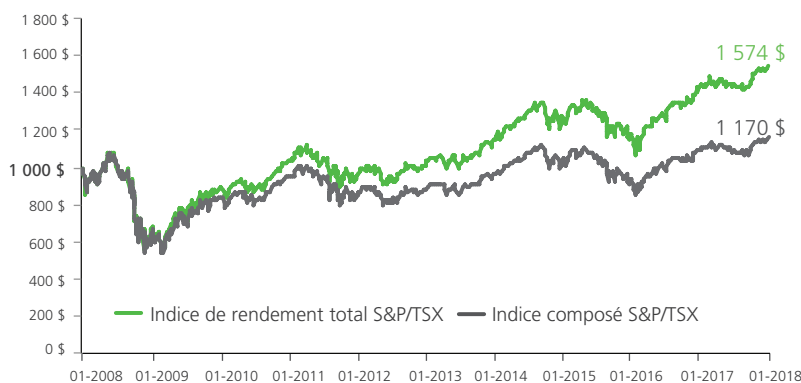
Répercussions du réinvestissement des dividendes

L'exemple ci-dessous illustre les répercussions sur un portefeuille du réinvestissement des dividendes et de leur capitalisation. L'indice composé S&P/TSX mesure le rendement du marché boursier canadien, alors que l'indice de rendement total S&P/TSX mesure le rendement du marché et tient compte de l'impact sur les rendements des dividendes réinvestis.

La ligne grise du **graphique 1** illustre la croissance d'un placement initial de 1 000 \$, effectué le 1^{er} janvier 2008, dans l'indice composé S&P/TSX et qui vaudrait approximativement **1 170,00 \$** le 1^{er} janvier 2018. Si les dividendes versés par des sociétés comprises dans l'indice composé S&P/TSX sont réinvestis (ligne verte), la valeur serait approximativement de **1 574,00 \$**. En d'autres termes, le réinvestissement des dividendes peut avoir un effet de capitalisation positif sur l'appréciation du capital.

Les investisseurs doivent avoir conscience qu'en utilisant un RRD dans un compte de placement non enregistré, ils devront toujours payer l'impôt sur les dividendes reçus; ils devront donc détenir assez de liquidités pour le faire.

Graphique 1 – Indice composé S&P/TSX par rapport à l'indice de rendement total S&P/TSX sur une période de 10 ans se terminant le 1^{er} janvier 2018



Conclusion

Il est important que les investisseurs résidant au Canada comprennent l'imposition des dividendes canadiens, puisque cela peut les aider dans le cadre de leur planification financière et fiscale. Avant de prendre une décision de placement pour vous assurer qu'elle cadre avec vos objectifs, veuillez communiquer avec votre conseiller TD et avec votre fiscaliste.



Les renseignements aux présentes ont été fournis par Gestion de patrimoine TD à des fins d'information seulement. Les renseignements proviennent de sources jugées fiables. Les graphiques et les tableaux sont utilisés à des fins d'illustration et ne reflètent pas des valeurs ou des rendements futurs. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies fiscales, de placement ou de négociation devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. Gestion de patrimoine TD représente les produits et services offerts par TD Waterhouse Canada Inc., Gestion privée TD Waterhouse Inc., Services bancaires privés, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Banque Toronto-Dominion) et Services fiduciaires, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Société Canada Trust). Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. ^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.